ORDONNANCE COLLECTIVE
CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MRC-DE-COATICOOK

INITIER LE **DÉPISTAGE DE BACTÉRIES MULTI RÉSISTANTES** (SARM ET ERV) À L'OBSERVATION ET À L'ADMISSION DANS LE CADRE DE LA PRÉVENTION ET DU CONTRÔLE DES INFECTIONS NOSOCOMIALES		***CODE DE CLASSIFICATION*** #OC-SARM ERV DÉPISTAGE GRQCOA032008
RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE : X OUI ☐ NON **TITRE :** PROCÉDURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS NOSOCOMIALES À STAPHYLOCCOCUS AUREUS RÉSISTANT À LA MÉTHICILLINE ET ENTÉROCOQUE RÉSISTANT À LA VANCOMYCINE – BACTÉRIES MULTIRÉSISTANTES (2007)	***DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :***	***DATE DE RÉVISION PRÉVUE*** MAI 2009
PROFESSIONNELS VISÉS PAR L'ORDONNANCE ET SECTEUR(S) D'ACTIVITÉ(S) : PERSONNEL INFIRMIER À L'UNITÉ DE COURTE DURÉE, AUX SOINS PALLIATIFS, AUX SOINS PROLONGÉS, À L'HÉBERGEMENT 1 ET 2 ET À L'URGENCE (SALLE D'OBSERVATION).		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : USAGER ÉTANT ADMIS À L'URGENCE, À L'UNITÉ DE COURTE DURÉE OU EN SOINS PALLIATIFS OU FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'HÉBERGEMENT (HÉB. 1, 2 ET SOINS PROLONGÉS).		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES : ❑ INITIER DES MESURES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES, SELON UNE ORDONNANCE; ❑ EFFECTUER LE SUIVI INFIRMIER DES PERSONNES PRÉSENTANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ COMPLEXES.		

INDICATION :

DÉPISTAGE, POUR TOUT USAGER, DE BACTÉRIES MULTI RÉSISTANTES (SARM ET ERV) À L'OBSERVATION ET À L'ADMISSION OU EN COURT DE SÉJOUR À L'UNITÉ DE COURTE DURÉE OU EN SOINS PALLIATIFS OU FAISANT L'OBJET D'UNE DEMANDE D'HÉBERGEMENT.

CONDITIONS :

LE PERSONNEL INFIRMIER DOIT :

- ❑ POSSÉDER LES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES, LES COMPÉTENCES REQUISES ET LE JUGEMENT CLINIQUE.
- ❑ ÉVALUER L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA PERSONNE AVANT D'APPLIQUER UNE ORDONNANCE COLLECTIVE.
- ❑ CONNAÎTRE LES RISQUES INHÉRENTS À L'ACTIVITÉ.
- ❑ POUVOIR SE RÉFÉRER AU MÉDECIN RÉPONDANT.

INTENTION THÉRAPEUTIQUE :

S/O

OBJECTIF VISÉ :

IDENTIFIER LA CLIENTÈLE PORTEUSE (COLONISÉE OU INFECTÉE) DES BACTÉRIES MULTI RÉSISTANTES SARM OU ERV DÈS L'OBSERVATION OU L'ADMISSION AFIN D'ÉVITER LA TRANSMISSION NOSOCOMIALE DE CES BACTÉRIES.

CONTRE-INDICATION :

- SI L'USAGER EST DÉJÀ CONNU PORTEUR (COLONISÉ OU INFECTÉ) DE BACTÉRIES MULTI RÉSISTANTES SARM, ERV (SE RÉFÉRER À L'ORDONNANCE COLLECTIVE DU DÉPISTAGE DE CONTRÔLE DES PORTEURS).

- SI L'USAGER DÉJÀ CONNU PORTEUR (COLONISÉ OU INFECTÉ) DE LA BACTÉRIE MULTI RÉSISTANTE SARM A ÉTÉ IDENTIFIÉ COMME PORTEUR « À VIE » PAR LE MÉDECIN TRAITANT OU PAR LE COMITÉ DE PRÉVENTION DES INFECTIONS.

LIMITES / ORIENTATION VERS LE MÉDECIN :

S/O

DIRECTIVE :

EFFECTUER UN DÉPISTAGE DES BACTÉRIES MULTI RÉSISTANTES SARM OU ERV EN EFFECTUANT DES PRÉLÈVEMENTS AU SITES ANATOMIQUES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS ET SUIVANT L'ALGORITHME DÉTAILLÉ EN VOLETS 1 À 3 ÉGALEMENT CI-DESSOUS.

SARM

- NEZ (NARINES ANTÉRIEURES)
- PLAIES
- STOMIES OU POURTOUR DE STOMIES (EX. GASTROSTOMIE, TRACHÉOSTOMIE)
- SECRÉTIONS TRACHÉALES (SEULEMENT SI ÉCLOSION)
- ANUS (SEULEMENT SI ÉCLOSION)

ERV

- SELLES OU ÉCOUVILLONNAGE RECTAL
- PLAIES
- STOMIES

UTILISER UNE REQUÊTE DE MICROBIOLOGIE, INSCRIRE LES TESTS DE DÉPISTAGE REQUIS ET Y INSCRIRE LA SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE DEMANDANT LE DÉPISTAGE AINSI QUE LE NOM DU MÉDECIN TRAITANT OU DU MÉDECIN AYANT ADMIS L'USAGER HÉBERGÉ AFIN QUE LES RÉSULTATS SOIENT CORRECTEMENT ACHEMINÉS.

EX. : *Nicole Denis, a.i.c.* / DR. S. BARTLETT

VOLET 1: SALLE D'URGENCE

LORS DE L'ADMISSION DES USAGERS EN OBSERVATION À LA SALLE D'URGENCE QUI SERONT PROBABLEMENT ADMIS À L'UNITÉ GÉRIATRIQUE OU EN SOINS PALLIATIFS, L'ALGORITHME SUIVANT S'APPLIQUE :

CONDITIONS DE L'USAGER	**SOINS INFIRMIERS**
CONNU PORTEUR OU AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES DANS UN CENTRE HOSPITALIER SITUÉ **HORS QUÉBEC** AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	CHAMBRE PRIVÉE (#1 OU CIVIÈRE AVEC RIDEAUX FERMÉS)
	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTACT
	DÉPISTAGE SARM ET ERV
AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES DANS UN AUTRE CENTRE HOSPITALIER **HORS RÉGION 05 (ESTRIE)** AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	NE PAS PLACER SOUS PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES
	PRATIQUES DE BASE
	DÉPISTAGE SARM, ERV
AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES AU **CHUS**, DANS UN **CH** DE LA RÉGION 05 OU VIVANT DANS UNE **RÉSIDENCE** AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	NE PAS PLACER SOUS PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES
	PRATIQUES DE BASE
	DÉPISTAGE SARM SEULEMENT
AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES AU **CSSS** DE LA MRC-DE-COATICOOK AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	NE PAS PLACER SOUS PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES
	PRATIQUES DE BASE
	DÉPISTAGE SARM SEULEMENT
PROVENANT DU DOMICILE ET SERA HOSPITALISÉ À L'UNITÉ DE COURTE DURÉE GÉRIATRIQUE	NE PAS PLACER SOUS PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES
	PRATIQUES DE BASE
	DÉPISTAGE SARM SEULEMENT
INFORMATION NON DISPONIBLE	CHAMBRE PRIVÉE (#1 OU CIVIÈRE AVEC RIDEAUX FERMÉS)
	PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTACT
	DÉPISTAGE SARM ET ERV

VOLET 2: UNITÉ DE SOINS DE COURTE DURÉE ET DE SOINS PALLIATIFS

LORS DE L'ADMISSION DES USAGERS À L'UNITÉ DE COURTE DURÉE GÉRIATRIQUE OU EN SOINS PALLIATIFS, L'ALGORITHME SUIVANT S'APPLIQUE :

CONDITIONS DE L'USAGER	SOINS INFIRMIERS
CONNU PORTEUR OU AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES DANS UN CENTRE HOSPITALIER SITUÉ **HORS QUÉBEC** AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	CHAMBRE PRIVÉE PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTACT **DÉPISTAGE SARM ET ERV**
AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES DANS UN AUTRE CENTRE HOSPITALIER **HORS RÉGION 05 (ESTRIE)** AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	CHAMBRE PRIVÉE OU PRÉCAUTIONS AU LIT PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTACT **DÉPISTAGE SARM, ERV**
AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES AU **CHUS**, DANS UN **CH** DE LA RÉGION 05 OU VIVANT DANS UNE **RÉSIDENCE** AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES*	NE PAS PLACER SOUS PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES PRATIQUES DE BASE **DÉPISTAGE SARM SEULEMENT**
AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES AU **CSSS** DE LA MRC-DE-COATICOOK AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	NE PAS PLACER SOUS PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES PRATIQUES DE BASE **DÉPISTAGE SARM SEULEMENT**
PROVENANT DU DOMICILE ET SERA HOSPITALISÉ À L'UNITÉ DE COURTE DURÉE GÉRIATRIQUE	NE PAS PLACER SOUS PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES PRATIQUES DE BASE **DÉPISTAGE SARM SEULEMENT**
INFORMATION NON DISPONIBLE	CHAMBRE PRIVÉE OU PRÉCAUTIONS AU LIT PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTACT **DÉPISTAGE SARM ET ERV**

*LES USAGERS QUI SONT HÉBERGÉS FRÉQUEMMENT POUR DU RÉPIT OU DE LA COURTE DURÉE (EX. À CHAQUE MOIS) ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ HOSPITALISÉS AILLEURS:

► NE PAS ISOLER

OBSERVER LES PRATIQUES DE BASE

DÉPISTAGE SARM AUX 3 MOIS SEULEMENT

VOLET 3: HÉBERGEMENT

LORS DE L'ADMISSION DES USAGERS EN HÉBERGEMENT, L'ALGORITHME SUIVANT S'APPLIQUE :

CONDITIONS DE L'USAGER	SOINS INFIRMIERS
CONNU PORTEUR OU AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES DANS UN CENTRE HOSPITALIER SITUÉ **HORS QUÉBEC** AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	CHAMBRE PRIVÉE PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTACT **DÉPISTAGE SARM ET ERV**
AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES DANS UN AUTRE CENTRE HOSPITALIER **HORS RÉGION 05 (ESTRIE)** AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	CHAMBRE PRIVÉE PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTACT **DÉPISTAGE SARM, ERV**
AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES AU **CHUS**, DANS UN **CH** DE LA RÉGION 05 OU VIVANT DANS UNE **RÉSIDENCE** AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	CHAMBRE PRIVÉE PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTACT **DÉPISTAGE SARM SEULEMENT**
AYANT ÉTÉ HOSPITALISÉ > 24 HEURES AU **CSSS** DE LA MRC-DE-COATICOOK AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES	NE PAS PLACER SOUS PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES PRATIQUES DE BASE **DÉPISTAGE SARM SEULEMENT**
PROVENANT DU DOMICILE	NE PAS PLACER SOUS PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES PRATIQUES DE BASE **DÉPISTAGE SARM SEULEMENT**
INFORMATION NON DISPONIBLE	CHAMBRE PRIVÉE PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES CONTACT **DÉPISTAGE SARM ET ERV**

RÉFÉRENCE AUX MÉTHODES DE SOINS :

- PRÉLÈVEMENT DE SÉCRÉTIONS RECTALES PAR ÉCOUVILLONNAGE, RÉF. CARTABLE :3.4.
- PRÉLÈVEMENT DES SÉCRÉTIONS DU NEZ, RÉF. CARTABLE : 3.9.

COPIES JOINTES

SOURCES :

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC, (2006). MESURES DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS À *STAPHYLOCOCCUS AUREUS* RÉSISTANT À LA MÉTHICILLINE (SARM) AU QUÉBEC, 2E ÉDITION-VERSION INTÉRIMAIRE, MONTRÉAL.

LABORATOIRE NATIONAL DE MICROBIOLOGIE (1999). LIGNES DIRECTRICES RÉVISÉES POUR L'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ AUX ANTIMICROBIENS DES ENTÉROCOQUES RÉSISTANTS À LA VANCOMYCINE ET LE SIGNALEMENT DES CAS. PROGRAMME CANADIEN D'ÉVALUATION EXTERNE DE LA QUALITÉ - GROUPE CONSULTATIF SUR LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES, WINNIPEG, P.1.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, (2000). MESURES DE CONTRÔLE ET PRÉVENTION DES INFECTIONS À *STAPHYLOCOCCUS AUREUS* RÉSISTANT À LA MÉTHICILLINE (SARM) AU QUÉBEC, LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, QUÉBEC, P.63-79.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE, INSTITUT DE GÉRIATRIE DE SHERBROOKE, CHUS, (2002). PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS À SARM, PRÉVENTION DES INFECTIONS, SHERBROOKE, SECTIONS 1 ET 4.

SANTÉ CANADA, (1999) Guide de prévention des infections, principes de base et précautions additionnelles visant à prévenir la transmission des infections dans les établissements de santé, Laboratoire de lutte contre la maladie, Ottawa, p.58-70.

PROCESSUS D'ÉLABORATION	
RÉDIGÉE PAR : CARINE FORTIN, INFIRMIÈRE CLINICIENNE	
PERSONNES CONSULTÉES : **COMITÉ DE PRÉVENTION DES INFECTIONS** **CONSEIL EXÉCUTIF DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS**	
VALIDÉE PAR : JEANNE DION DIRECTRICE DES SOINS INFIRMIERS	LE 6 MAI 2008 DATE

PROCESSUS D'APPROBATION	
APPROUVÉE PAR : COMITÉ DE GESTION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
PIERRE-ANDRÉ RAINVILLE DIRECTEUR GÉNÉRAL	LE 3 JUIN 2008 DATE
APPROUVÉE PAR : RÉSOLUTION DU CMDP DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
DR BERNARD FRENETTE PRÉSIDENT DU CMDP	LE 13 MAI 2008 DATE
APPROUVÉE PAR : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CSSS DE LA MRC-DE-COATICOOK	
# 1037-08 RÉSOLUTION DU CA	LE 16 JUIN 2008 DATE